ScotiaConseils

CPG liés au marché

Qu'est-ce qu'un CPG lié au marché?

Profitez du meilleur des deux mondes avec les CPG liés aux marchés de la Banque Scotia : un rendement minimum garanti et la possibilité d'obtenir un rendement plus éléve, selon l'évolution de l'indice boursier sous-jacent.

Caractéristique	CPG non remboursable	CPG lié au marché	Fonds communs
Remboursable	–	–	✓
Protection complète du capital	✓	✓	–
Rendement lié au marché	–	✓	✓
Protection de la SADC*	✓	✓	–
Aucuns frais	✓	✓	–

Un CPG lié au marché pourrait vous convenir si

Ce produit vous convient si :

- vous préférez un placement dont le capital investi est garanti
- vous souhaitez profiter d'un rendement minimum garanti et d'un potentiel de rendement plus éléve en fonction du rendement d'un indice boursier, jusqu'à concurrence du rendement maximum pour la durée totale du placement

Ce produit pourrait ne pas vous convenir si :

- vous voulez obtenir un taux d'intérêt garanti plus éléve
- vous souhaitez pouvoir accéder à votre placement avant l'échéance

Rendement potentiel des CPG liés au marché

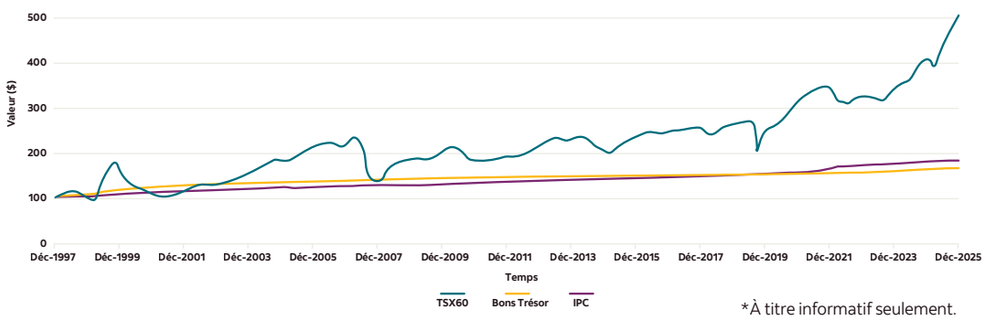

*À titre informatif seulement.

À long terme, les marchés tendent vers la croissance par rapport à l'inflation et aux autres dépôts à taux fixe tels que les obligations.

Fonctionnement d'un CPG lié au marché

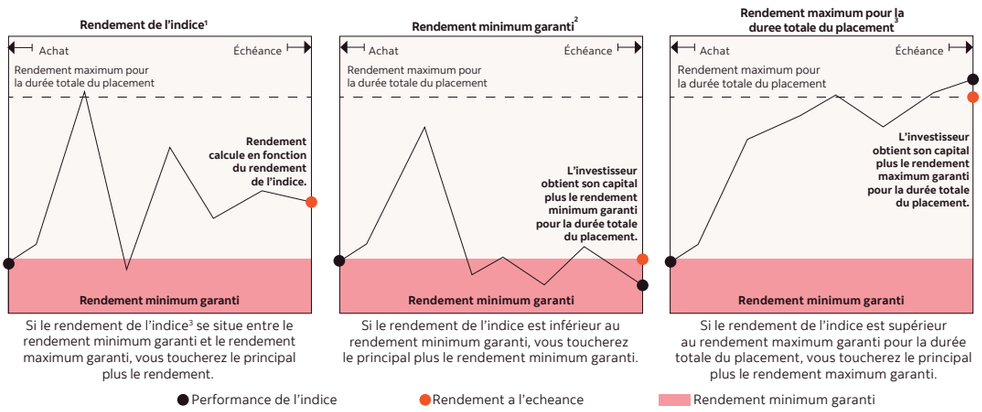

Si le rendement de l'indice[3] se situe entre le rendement minimum garanti et le rendement maximum garanti, vous toucherez le principal plus le rendement.

Si le rendement de l'indice est inférieur au rendement minimum garanti, vous toucherez le principal plus le rendement minimum garanti.

Si le rendement de l'indice est supérieur au rendement maximum garanti pour la durée totale du placement, vous toucherez le principal plus le rendement maximum garanti.

● Performance de l'indice ● Rendement a l'echeance ▬ Rendement minimum garanti

Le rendement d'un CPG lié au marché dépend du rendement de l'indice boursier connexe pour la durée établie, ainsi que du rendement minimum garanti et du rendement maximum pour la durée totale du placement.[3]

CPG liés au marché de la Banque Scotia

Tous les CPG liés au marché peuvent être détenus dans un compte enregistré ou non enregistré (CELI, REER, REEE) et sont admissibles à la protection de la SADC. Le placement minimal peut être de seulement 500 $.

Produit sous-jacent	Marché boursier canadien Top 60 Scotia	Marché boursier américain Top 500 Scotia	Services aux collectivités Scotia	Indiciel canadien à faible volatilité Scotia
Durée (années)	3, 5	2, 3, 5	2, 3, 5	2, 3, 5
Lié à	Indice S&P/TSX 60	Indice S&P 500	Indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX	Indice composé à faible volatilité S&P/TSX
Description de l'indice sous-jacent	Comprend les 60 titres les plus importants et les plus négociés cotés à la Bourse de Toronto (TSX). Il s'agit généralement de titres de sociétés nationales ou multinationales chef de file dans leur secteur d'activité.	Comprend les 500 plus grandes sociétés américaines cotées en bourse.	Constitué des grandes compagnies de services publics de l'indice composé S&P/TSX	Conçu pour mesurer le rendement des 50 titres les moins volatils de l'indice composé S&P/TSX

FAQ sur les CPG liés au marché

Comment fonctionne un CPG lié au marché?

Le rendement d'un CPG lié au marché dépend du rendement de l'indice boursier connexe pour la durée établie, ainsi que des seuils de rendement (minimal et maximal).

Pourquoi le taux de rendement minimum garanti est-il moins élevé que le taux de rendement d'un CPG non remboursable traditionnel?

Contrairement à un CPG traditionnel, le taux de rendement applicable à un CPG lié au marché est variable et lié au rendement d'un indice sous-jacent déterminé. En tenant compte du risque de marché lié àcet indice, vous pouvez obtenir un rendement inférieur ou supérieur à celui d'un CPG traditionnel. Toutefois, pour compenser le risque de baisse de rendement, compte tenu de la durée de votre placement, vous profitez d'un taux de rendement minimum garanti. Bien que le taux de rendement minimum garanti soit moins élevé que le rendement d'un CPG à taux fixe, vous profitez aussi d'un potentiel de rendement plus élevé que celui d'un CPG traditionnel, jusqu' à concurrence du rendement maximum déterminé.

Où puis-je trouver de 'information sur le rendement et la composition des indices sous-jacents?

Vous trouverez de l'information sur le rendement des indices pour chaque type de CPG lié aux marchés sur le site https://www.banquescotia.com/rendementsCPGLM.
Ces renseignements sont également publiés quotidiennement sur la plupart des sites de nouvelles économiques et sur le site de S&P. Les renseignements sur la composition des indices spglobal.com[4]. Obtenez plus de renseignements auprès de votre conseiller ou de votre conseillère.

Est-il possible de consulter les rendements antérieurs et actuels?

Oui. Vous trouverez l'historique des taux de rendement, ainsi que de l'information sur la performance des indices au www.banquescotia.com/rendementsCPGLM.
Les rendements antérieurs ne sont pas garants des rendements futurs.

Quels éléments du rendement d'un indice sont reflétés dans les rendements des CPG liés au marché de la Banque Scotia?

Les CPG liés au marché de la Banque Scotia sont liés uniquement au rendement du cours de l'indice sous-jacent, ce qui signifie qu'ils tiennent uniquement compte des variations du cours et n'incluent pas les dividendes, les distributions ou les autres revenus provenant des titres constituant l'indice.

Est-ce qu'un CPG lié au marché est admissible à la protection de la SADC?

Oui. Un CPG lié au marché Banque Scotia est admissible à la protection de la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), sous réserve des règlements établis par celle-ci.

Pour plus de détails sur la Société d'assurance-depôts du Canada (SADC), visitez https://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/centre-de-placements/certificats-de-placement-garanti-cpg-scotia/cpg-lies-aux-marches.html

Vais-je recevoir un feuillet d'impôt T3 ou T5?

Les revenus d'intérêt issus du rendement minimum garanti sont calculés annuellement et figurent sur le feuillet d'impôt T5.

Tout excédant au rendement minimum garanti d'un CPG lié au marché, le cas échéant, figurea comme revenu d'intérêt sur la feuillet d'impôt T5 de l'année où le placement est venu à échéance.

Pour en savoir plus sur les incidences fiscales du produit, veuillez vous reporter à notre document d'information sur les CPG liés aux marchés. (https://www.scotiabank.com/content/dam/scotiabank/canada/fr/documents/placements/IPGlC_Disclosure_FR.pdf)

Les CPG liés au marché sont-ils renouvelés automatiquement?

Non. Votre CPG lié au marché ne sera pas automatiquement renouvelé.

Puis-je annuler l'achat d'un CPG lié au marché Banque Scotia?

Vous pouvez annuler votre achat dans les deux jours suivant :
a) la date d'achat
b) la date à laquelle le document d'information vous est fourni ou est réputé vous avoir été fourni (p. ex., si l'achat a été effectué par téléphone).

Puis-je retirer les fonds placés dans mon CPG lié au marché?

Non. Les CPG liés au marché ne sont pas remboursables avant l'échéance.

Vais-je être avisé lorsque mon CPG lié au marché viendra à échéance?

Oui. La date d'échéance de votre CPG sera indiquée dans votre relevé de portefeuille personnel (RPP).

Pour toute autre question au sujet des CPG liés au marché Banque Scotia :

Prenez rendez-vous en ligne avec un conseiller de la Banque Scotia ou appelez-nous au 1-800-575-2424,

Allez à **www.banquescotia.com/CPGLM**

1 Le «rendement de l'indice» est calculé en fonction du rendement de l'indice sous-jacent associé à votre CPG lié au marché Banque Scotia et de la durée de votre CPG, et le taux est exprimé en pourcentage, pour la durée du CPG lié au marché Banque Scotia. Le rendement de l'indice est calculé à l'aide de la formule suivante : Rendement de l'indice = ([valeur finale de l'indice – valeur initiale de l'indice]/valeur initiale de l'indice) x 100.

2 Le «rendement minimum garanti» désigne le rendement minimum que vous avez la garantie d'obtenir, soit un taux exprimé sous la forme d'un pourcentage pour la durée du CPG lié au marché Banque Scotia. Ce n'est pas un taux annuel, mais bien un rendement minimum sur la durée de votre CPG lié au marché Banque Scotia. Le rendement minimum garanti est calculé et composé annuellement au taux d'intérêt annuel minimum garanti, lequel est indiqué dans vos instructions de placement.

3 Le «rendement maximum pour la durée totale du placement» est indiqué dans vos instructions de placement et est déterminé au moment de l'achat. Pour déterminer le taux au moment de l'achat, consultez la page sur les CPG liés au marché à l'adresse https://www.scotiabank.com/ca/fr/particuliers/centre-de-placements/certificats-de-placement-garanti-cpg-scotia/cpg-lies-aux-marches.html

4 Il s'agit d'une source externe et des modifications peuvent être apportées à tout moment. La Banque Scotia n'est pas responsable de l'exactitude, de la fiabilité et de la pertinence des renseignements fournis par des sources externes. Les utilisateurs qui souhaitent se fier à ces renseignements devraient consulter directement la source des renseignements.

Le CPG lié au marché Banque Scotia. Le CPG lié au marché Banque Scotia est un certificat placement garanti non remboursable et non transférable dont le rendement de l'indice (le cas échéant) est basé sur la performance de l'indice sous-jacent (soit l'indice (S&P/TSX 60, l'indice S&P 500, l'indice composé à faible volatilité S&P/TSX ou l'indice plafonne des services aux collectivités S&P/TSX), jusqu'à concurrence d'un rendement maximum pour la durée totale du placement. Le CPG lié au marché Banque Scotia est offert comme régime de dépôt enregistré ou non enregistré, sous réserve des conditions de chaque régime.

Calcul du rendement Votre rendement dont le taux est exprimé en pourcentage, correspond au rendement de l'indice (établi dans la convention du client accessible à l'adresse suivante : www.scotiabank.com/content/dam/scotiabank/canada/fr/documents/investing/IPGlC_Disclosure_FR.pdf), sauf si : a) le rendement de l'indice est supérieur au rendement maximum pour la durée totale du placement, auquel cas votre rendement sera égal au rendement maximum pour la durée totale du placement; ou si b) le rendement de l'indice est inférieur au rendement minimum garanti, auquel cas votre rendement sera égal au rendement minimum garanti. Dans chaque cas, le rendement est versé à l'échéance. Le rendement, le rendement maximum pour la durée totale du placement et le rendement minimum garanti désignent chacun un taux pour la durée du placement, et non un taux annuel

Le «taux d'intérêt annuel minimum garanti» est le taux de rendement annualisé du rendement minimum garanti (défini ci-dessous) exprimé en pourcentage. Le taux d'intérêt annuel minimum garanti est indiqué dans les instructions de placement. Le rendement minimum garanti, qui s'applique seulement si le rendement de l'indice est inférieur au rendement minimum garanti, est comptabilisé annuellement, au taux d'intérêt annuel minimum garanti, de la date d'émission à la date d'échéance exclusivement.

Le taux d'intérêt intermédiaire, la date d'achat, le rendement maximum pour la durée totale du placement et le taux d'intérêt annuel minimum garanti de votre CPG lié au marché Banque Scotia sont basés sur la date où l'émetteur reçoit les fonds, qui ne correspond pas nécessairement à la date où vous avez demandé le transfert des fonds ou déposé votre chèque.

Risques Vous devez connaître et évaluer attentivement les risques suivants, lesquels sont précisés dans la convention du client, accessible à l'adresse suivante : www.scotiabank.com/content/dam/scotiabank/canada/fr/documents/investing/IPGlC_Disclosure_FR.pdf : pertinence, rendement, limite d'intérêt, risques liés aux indices boursiers, événements extraordinaires, risques de crédit, modifications législatives, question économiques et réglementaires, le fait qu'il ne s'agit pas d'un placement direct dans l'indice sous-jacent, qu'il ne s'agit pas d'un placement à taux fixe et qu'il n'existe aucun marché de secondaire, etc.

Accessibilité des renseignements Une fois votre CPG lié au marché Banque Scotia émis, l'information suivante est disponible sur demande : a) la valeur liquidative du CPG à la date de votre choix et le lien entre cette valeur et le rendement du CPG; ou b) le dernier calcul disponible, avant la date de votre choix, du rendement de l'indice S&P/TSX 60, de l'indice S&P 500, de l'indice composé à faible volatilité S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX et le lien entre ce calcul et le rendement du CPG. Vous pouvez obtenir l'information complète (y compris des données historiques sur les CPG liés au marché Banque Scotia échus, ainsi que l'information contenue dans les présentes conditions) au www.banquescotia.com, dans une succursale de la Banque Scotia ou par courrier en communiquant avec votre succursale.

Avertissements concernant les indices L'indice sous-jacent est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC ou de ses sociétés affiliées («SPDJI») et de TSK Inc., et est utilisé sous licence par la Banque Scotia. Standard & Poor's[MD] et S&P[MD] sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC («S&P»), et Dow Jones[MD] est une marque déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC («Dow Jones»). TSX est une marque déposée de TSX Inc. Les marques peuvent être utilisées sous licence par SPDJI et font l'objet d'une sous-licence d'utilisation à certaines fins par la Banque Scotia. Les CPG liés au marché Banque Scotia ne sont pas commandités, approuvés, vendus ou annoncés par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives (collectivement «S&P Dow Jones Indices») ni TSX Inc. Ni S&P Dow Jones Indices ni TSX Inc. ne formulent de déclaration ou de garantie, expresse ou implicité, à l'intention des détenteurs de CPG liés au marché Banque Scotia ou d'un membre du public à l'égard du bien-fondé d'un placement dans les titres en général ou dans les CPG liés au marché Banque Scotia en particulier ou à l'égard de la capacité de l'indice sous-jacent à suivre la performance générale du marché. La seule relation entre S&P Dow Jones Indices ou TSX Inc. et la Banque Scotia en ce qui concerne l'indice sous-jacent est l'octroi d'une licence pour les indices et certaines marques de commerce, marques de service et appellations commerciales de S&P Dow Jones Indices et de ses concédants de licence. L'indice sous-jacent est établi, composé et calculé par S&P Dow Jones Indices ou TSX Inc., sans égard à la Banque Scotia ou aux CPG liés au marché Banque Scotia. S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. ne sont en aucun cas tenues de prendre en compte les besoins de la Banque Scotia ou des détenteurs de CPG liés au marché Banque Scotia au moment d'établir, de composer ou de calculer l'indice sous-jacent. Ni S&P Dow Jones Indices ni TSX Inc. n'ont contribué à déterminer les prix, la quantité ou le moment de l'émission ou de la vente des CPG liés au marché Banque Scotia ou à déterminer ou calculer l'équation devant servir à la conversion de ces CPG en espèces, à leur cession ou à leur rachat, selon le cas, ni n'en sont responsables. S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. n'ont ni obligation ni responsabilité à l'égard de l'administration, de la promotion ou de la négociation des CPG liés au marché Banque Scotia. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur l'indice sous-jacen suivront fidèlement la performance de l'indice ou offriront un rendement positif. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement. L'inclusion d'un titre dans un indice n'est pas une recommandation d'achat, de vente ou de conservation de la part de S&P Dow Jones Indices et ne doit pas être vue comme un conseil en placement. Nonobstant ce qui précède, CME Group Inc. et ses sociétés affiliées peuvent émettre ou commanditer indépendamment des produits financiers qui sont indépendants des CPG liés au marché Banque Scotia actuellement émis par la Banque Scotia, mais qui peuvent y être semblances et y faire concurrence. Par ailleurs, CME Group Inc.
et ses sociétés affiliées peuvent négocier des produits financiers liés à la performance de l'indice S&P 500.

NI S&P DOW JONES INDICES NI SES TIERS CONCÉDANTS NE GARANTISSENT LA PERTINENCE, L'EXACTITUDE, L'ACTUALITÉ ET L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE SOUS-JACENT, DES DONNÉES CONNEXES OU DES COMMUNICATIONS VERBALES, ÉCRITES OU AUTRES (PAR EXEMPLE, ÉLECTRONIQUES) S'Y RAPPORTANT. S&P DOW JONES INDICES ET TSX INC. N'ASSUMENT EN AUCUN CAS LES DAMMAGES OU LES RESPONSABILITÉS DÉCOULANT DES ERREURS, OMISSIONS OU RETARDS À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES ET TSX INC. NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET SE DÉGAGENT EXPRESSÉMENT DE TOUTES LES GARANTIES QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE, À L'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU AUX RÉSULTATS OBTENUS PAR LA BANQUE SCOTIA, OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DE L'INDICE SOUS-JACENT OU DES DONNÉES CONNEXES. SANS PRÉJUDICE DE LA PORTÉE GÉNÉRALE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P DOW JONES ET TSX INC. NE SAURAIENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES RESPONSABLES DE DOMMAGES INDIRECTS, PARTICULIERS, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS, NOTAMMENT UN MANQUE À GAGNER, UNE PERTE BOURSIÈRE, UNE PERTE DE TEMPS OU UNE DÉFECTION DE LA CLIENTÈLE, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ INFORMÉES DE LA POSSIBILITÉ DE CES DOMMAGES, QU'ILS SOIENT FONDÉS EN RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, EN RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE, EN RESPONSABILITÉ SANS FAUTE OU AUTREMENT. À L'EXCEPTION DES CONCÉDANTS DE LICENCE S&P DOWN JONES INDICES, IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE DES CONTRATS OU DES ENTENTES ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET LA BANQUE SCOTIA.